

AFFAIRE N° 13.

OBJET : AMENAGEMENT DES ECARTS - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS - APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'aménagement des Ecartis, la Municipalité lance une nouvelle tranche de travaux de construction de trottoirs et d'accotements.

La Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 5 NOVEMBRE 1980 a proposé de réaliser cette tranche de travaux dans les secteurs ci-après :

- Construction de trottoirs

- . Bois de Nèfles
- . St-François
- . Montagne 8ème
- . Bellepierre
- . Ste-Clotilde
- . Moufia
- . Domenjod
- . La Bretagne

- Construction d'accotements

- . Montagne 15ème

Le coût de l'opération est estimé à 2 000 000 de francs.

Les services techniques communaux ont été chargés des études du projet et d'établir le dossier d'appel d'offres.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Ces travaux seront financés par un emprunt qui sera contracté auprès de la C.R.C.A.M.R.

Je mets la question aux voix.

.../...

.../...

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets
le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit de la poursuite du programme
annuel, qui comprend la réalisation de trottoirs et d'accote-
ments. Cela représente une somme assez importante d'environ
deux millions de Francs.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.
